



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/27
19 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Intégration des informations contenues dans les programmes nationaux
d'action aux fins de l'adaptation dans les deuxièmes communications
nationales et les communications nationales ultérieures**

**Note du Président du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention***

Résumé

On trouvera exposés ici, en réponse à la demande formulée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa vingt-troisième session, des éléments à prendre en considération pour l'intégration des informations contenues dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans les deuxièmes communications nationales et les communications nationales ultérieures.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle s'est tenue la réunion du Groupe consultatif d'experts et de la nécessité de procéder à de nouvelles consultations.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 4	3
A. Mandat.....	1 – 2	3
B. Objet de la note.....	3	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre ..	4	3
II. INTÉGRATION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES PROGRAMMES D’ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L’ADAPTATION DANS LES COMMUNICATIONS NATIONALES.....	5 – 12	3
A. Pourquoi il est important d’intégrer les informations contenues dans les programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation dans les communications nationales	6 – 9	3
B. Considérations à prendre en compte aux fins de l’intégration des informations contenues dans les PANA dans les deuxièmes communications nationales et les communications ultérieures	10 – 11	5
C. Recommandations	12	6

I. Introduction

A. Mandat

1. Les directives pour la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) (décision 17/CP.8, annexe, par. 36) prévoient qu'il soit rendu compte des programmes qui contiennent des mesures destinées à faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Elles encouragent aussi les Parties, le cas échéant, à évoquer les cadres dans lesquels s'inscrivent leurs actions, comme les programmes nationaux d'adaptation (c'est-à-dire les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, ou PANA) et autres plans et politiques conçus pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et mesures d'adaptation.

2. À sa vingt-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a demandé au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), en collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés, de donner des conseils sur les moyens d'intégrer les informations contenues dans les PANA dans les communications nationales (FCCC/SBI/2006/9, annexe I).

B. Objet de la note

3. On trouvera exposés ici des éléments qu'il conviendra sans doute de prendre en considération pour intégrer les informations contenues dans les PANA dans les deuxièmes communications nationales et les communications ultérieures, ainsi que les éventuelles difficultés soulevées et possibilités offertes par ce processus d'intégration.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI voudra peut-être inviter les pays les moins avancés (PMA) parties à utiliser les informations données dans leur PANA pour préparer leurs deuxièmes communications nationales, compte tenu des éléments présentés dans ce document.

II. Intégration des informations contenues dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans les communications nationales

5. Le présent rapport a été établi en collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés conformément aux instructions données par le SBI et dans le cadre de la collaboration continue entre le GCE et le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Lors de la vingt-cinquième session du SBI, les Présidents du GCE et du Groupe d'experts des pays les moins avancés se sont entretenus des arrangements et du calendrier à fixer pour l'établissement du présent rapport. Ils ont décidé qu'un projet de rapport, qui serait soumis pour examen au SBI à sa vingt-septième session, serait communiqué aux groupes en août 2008. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a examiné ce projet de rapport à sa douzième réunion, tenue à Bangkok (Thaïlande), et a communiqué ses observations au GCE à sa neuvième réunion, tenue au Caire (Égypte).

A. Pourquoi il est important d'intégrer les informations contenues dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans les communications nationales

6. Le GCE a noté qu'il était important que les informations données dans les PANA soient intégrées dans les deuxièmes communications nationales parce que ces dernières et les PANA ont plusieurs

caractéristiques en commun, notamment dans les domaines de la vulnérabilité aux conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ces conséquences. Par exemple:

- a) Les PANA, qui font appel à des méthodes novatrices, contiennent des éléments pouvant aider les Parties à préparer le chapitre de leurs deuxièmes communications nationales consacré à la vulnérabilité et à l'adaptation;
- b) Le but des PANA est de déterminer les activités à exécuter en priorité et de recenser les besoins et préoccupations urgents et immédiats des PMA en matière d'adaptation aux conséquences néfastes des variations du climat et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le choix des activités à exécuter en priorité repose sur le principe que les PMA ont de toute urgence besoin d'être aidés pour commencer à s'adapter aux effets néfastes actuels et à venir de la variabilité climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes en raison de leur faible capacité d'adaptation et selon lequel ces activités n'évolueront pas forcément dans le temps;
- c) La préparation des deuxièmes communications nationales et le processus d'élaboration de projets au titre de PANA comportent tous deux un travail d'inventaire. Les lignes directrices pour l'établissement de PANA¹ mettent entre autres l'accent sur la nécessité d'assurer un développement durable et une approche participative associant toutes les parties prenantes. Elles prévoient également que soit faite la synthèse des informations disponibles sur les conséquences néfastes des changements climatiques et les stratégies à mettre en œuvre pour y faire face et que soit réalisée une évaluation concertée de la vulnérabilité aux variations actuelles du climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes;
- d) La mise en place d'équipes d'experts et la consultation des différentes parties prenantes font partie aussi bien de l'établissement des communications nationales que des PANA. Les PMA parties souhaiteront peut-être inclure dans leurs deuxièmes communications nationales des informations sur les processus engagés pour constituer de telles équipes et obtenir la participation des parties prenantes aux niveaux sectoriel et communautaire;
- e) Selon la méthodologie des PANA, c'est à partir de la base que sont évaluées la vulnérabilité et l'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques, et analysés les scénarios futurs de l'évolution du climat. Cette approche et ses résultats pourraient être utilisés aux fins de la préparation des deuxièmes communications nationales;
- f) Les PANA analysent l'impact des changements climatiques sur les moyens de subsistance et la société;
- g) Les PANA contiennent une liste des activités à exécuter en priorité et des éléments clefs d'une stratégie nationale d'adaptation.

7. On notera que le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) contient des données récentes sur le degré de vulnérabilité. De ce fait, il sera sans doute nécessaire que les informations contenues dans les PANA soient actualisées et prises en considération dans les deuxièmes communications nationales.

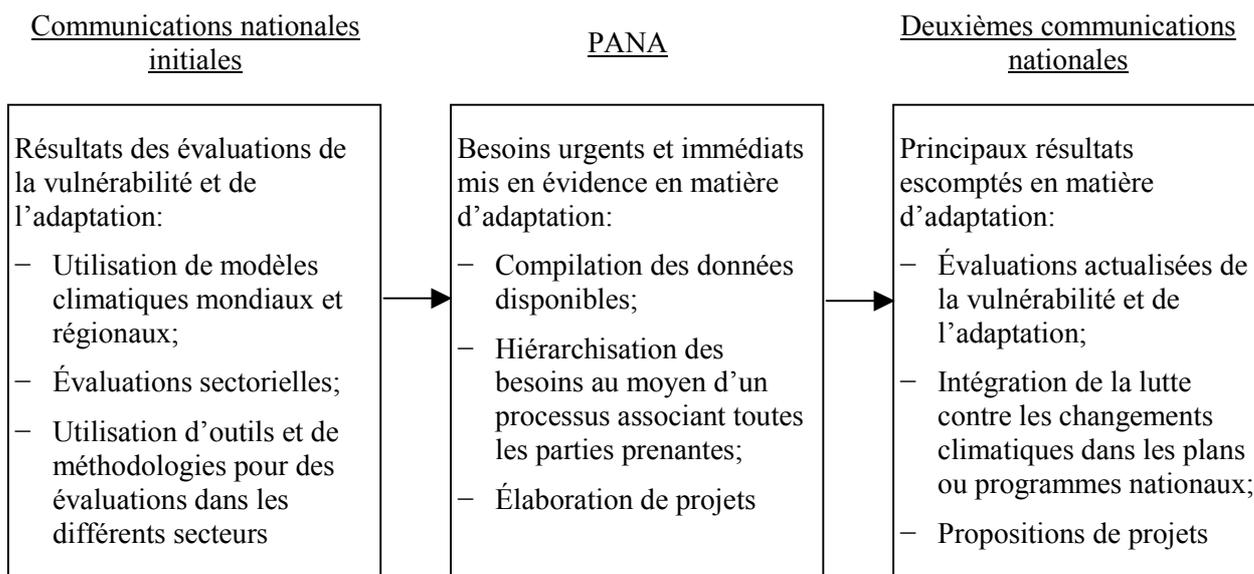
8. En septembre 2007, 43 PMA parties avaient soumis leurs communications nationales initiales et 22 d'entre elles avaient établi un PANA. La plupart des pays ayant établi un PANA sont en train de préparer leurs deuxièmes communications nationales. Dans la plupart des PMA, les résultats des communications nationales initiales, notamment les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, se sont révélés utiles

¹ Décision 28/CP.7, annexe.

pour la préparation de PANA. Consciente du rôle utile joué par le cadre du PANA dans l'établissement des deuxièmes communications nationales et des communications ultérieures, la Conférence des Parties a disposé, par sa décision 17/CP.8, que ce cadre pourrait être inclus dans le chapitre consacré aux programmes contenant des mesures destinées à faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

9. Le lien existant entre d'une part les première et deuxième communications nationales et, d'autre part, les PANA, offre aux PMA parties une occasion unique de s'attaquer à la question des changements climatiques selon une démarche cohérente, logique et progressive (fig. 1).

Figure 1. Liens entre les communications nationales et les programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation

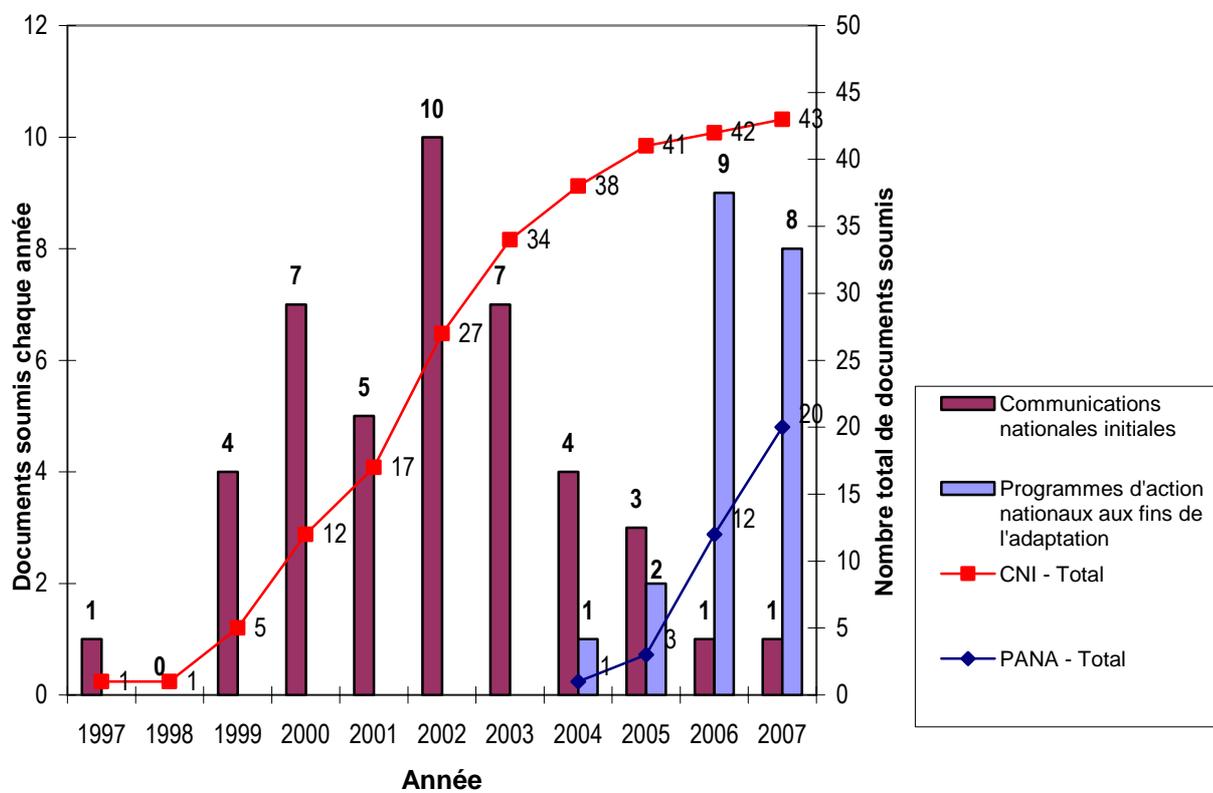


B. Considérations à prendre en compte aux fins de l'intégration des informations contenues dans les PANA dans les deuxièmes communications nationales et les communications ultérieures

10. On notera que les deuxièmes communications nationales traitent d'un plus large éventail de questions en général, et en particulier dans le domaine de l'adaptation. Alors que les PANA évoquent les besoins à satisfaire dans l'immédiat (vulnérabilité à court terme), les deuxièmes communications nationales couvrent des évaluations de la vulnérabilité à court terme mais aussi à long terme.

11. Les pays qui ont soumis leurs communications nationales initiales avant de commencer à établir leurs PANA pourront inclure dans ces derniers les informations contenues dans leurs communications nationales initiales (fig. 2). Cela étant, les PMA parties qui ont établi leurs PANA pourront peut-être inclure les informations données dans leurs PANA dans leurs deuxièmes communications nationales.

Figure 2. Situation de la présentation des communications nationales et des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation



C. Recommandations

12. Les informations contenues dans les PANA devraient être utilisées pour une partie des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation figurant dans les deuxièmes communications nationales, ainsi que pour d'autres éléments tels la situation nationale et les thèmes intersectoriels, en particulier sur la consultation des parties prenantes et la sensibilisation du public. En conséquence, le GCE formule les recommandations suivantes:

- a) Les PMA parties qui ont établi des PANA pourraient utiliser les informations contenues dans ces programmes pour préparer leurs deuxièmes communications nationales. La complémentarité des communications nationales et des PANA renforcerait la coordination entre les deux, permettant un flux continu d'informations sur la vulnérabilité et l'adaptation;
- b) Les PMA parties devraient recourir aux services des mêmes experts pour l'établissement des PANA et des communications nationales de manière à garantir la cohérence des informations données et à renforcer les capacités des experts nationaux d'évaluer et d'élaborer des stratégies d'adaptation;
- c) Les PMA parties devraient utiliser, pour l'établissement de leurs communications nationales, les données obtenues lors de la préparation des PANA, en particulier sur les liens entre les changements climatiques et le développement économique. Le but est de s'attaquer à la question des changements climatiques tout en contribuant à améliorer la situation socioéconomique, en particulier dans les PMA;

d) Les PMA parties pourront tenir compte des degrés divers de préparation des communications nationales et des PANA lors de l'intégration des informations contenues dans ces derniers. La possibilité d'inclure dans les deuxièmes communications nationales des informations provenant des PANA dépendra de l'état d'avancement de ces processus;

e) Les Parties pourront envisager de mettre en place, aux niveaux national et régional, des institutions propres à renforcer l'établissement des communications nationales et des PANA et à faciliter l'élaboration et ensuite le suivi d'éventuelles activités d'adaptation. Le GCE a noté qu'aux côtés des équipes chargées de l'établissement des PANA, de nouveaux comités, sous-comités et groupes de travail sont créés de manière à ce que les communications nationales soient établies dans la transparence et avec la participation de nombreuses parties prenantes;

f) Les PMA parties voudront peut-être mettre l'accent sur la mise en œuvre des mesures recensées dans les communications nationales et les PANA de manière à donner à ces processus toute leur pertinence au niveau national;

g) Les Parties pourront intégrer les mesures mises en évidence dans les communications nationales et les PANA dans les programmes et plans nationaux de développement afin d'en assurer la pérennisation.
